



Association pour la Promotion  
de la Langue Wolof en  
République Islamique de  
Mauritanie (APROLAWORIM)



Association pour la Renaissance  
du Pulaar en République  
Islamique de Mauritanie  
(ARPRIM)



Association Mauritanienne  
pour la Promotion de la  
Langue et de la Culture  
Sooninke (AMPLCS)

## Désignation des membres du Conseil National de l'Éducation

C'est avec un sentiment de déception que la Coordination des associations culturelles nationales, ARPRIM, AMPLCS et APROLAWO, a appris la composition du Conseil National de l'Éducation (CNE), au sein duquel elle ne compte aucun représentant.

Après tant de réformes et d'échecs, nous pensions que le moment était venu pour la Mauritanie d'opter pour un enseignement basé sur les langues nationales, en particulier au niveau du fondamental, encouragée en cela par :

- l'expérience réussie menée dans notre pays dans les années 80 à travers l'Institut des langues nationales ;
- l'unanimité, partout dans le monde, au sein des spécialistes de l'éducation (psychologues, pédagogues ...), tous d'accord pour dire que la langue maternelle est « la clé d'un apprentissage efficace » ;

Mais aussi, depuis la mi- 2018, des signaux encourageants avaient été émis par de hautes autorités et instances étatiques quant à la réintroduction de toutes les langues nationales dans notre système éducatif. Parmi ces signaux, on peut citer :

- l'engagement du Président de la République lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2018 ;
- la décision de l'Assemblée nationale d'assurer la traduction dans toutes nos langues, et de faire des associations culturelles nationales des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de cette mesure ;
- la rencontre avec le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation technique et de la Réforme de l'éducation nationale, le 12 février 2020, au cours de laquelle la Coordination des associations culturelles nationales lui a remis son Plaidoyer, et a émis le souhait de la représentation des associations au sein du CNE ;
- la création du Groupe parlementaire pour la défense des langues nationales ;
- le discours du ministre de l'Éducation nationale lors de la cérémonie de lancement du même groupe parlementaire, le 10 septembre 2020 dans lequel il a affirmé que « l'enseignement des langues nationales fait partie des axes importants de la réforme de l'enseignement » ;
- L'introduction de l'enseignement de toutes nos langues nationales à l'ENAJM et la collaboration fructueuse avec les Associations culturelles dans ce cadre.

Pour toutes ces raisons il nous semblait pertinent de faire représenter les Associations culturelles nationales, dans cet organe qui aura à déterminer les politiques éducatives du pays, et nous suggérons que des corrections puissent être apportées dans ce sens. Car,

elles ne sont pas seulement les pionnières de l'enseignement en langues nationales dans le pays, elles sont également le creuset des compétences héritées de l'ancien Institut des langues nationales.

Nouakchott, le 28 février 2021  
La Coordination des associations